

13^{ème} Journée de droit successoral

21 janvier
2027

En présentiel et à distance



En bref...

Cette journée donne aux juristes qui s'intéressent au droit successoral une occasion de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances sur des sujets divers touchant soit à la planification successorale soit à la liquidation des successions et aux litiges que celle-ci peut susciter. Il s'agit d'une journée de formation continue de caractère général en droit successoral.

La journée peut être suivie sur place (nombre de places limité) ou par visioconférence.

Direction de la journée

Maryse Pradervand-Kernen, Professeure ordinaire, Université de Fribourg

Michel Mooser, Notaire, Bulle, Professeur titulaire, Université de Fribourg

Antoine Eigenmann, Avocat, Lausanne, Professeur titulaire, Université de Fribourg

Intervenant-e-s

François Bohnet, Professeur à l'Université de Neuchâtel, avocat spécialiste FSA en droit des successions et en droit du bail et de la propriété par étages, Neuchâtel

Antoine Eigenmann, Avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne, professeur titulaire à l'Université de Fribourg

Fabia Gnädinger, Avocate spécialiste FSA en droit des successions, experte fiscale diplômée, Genève

Nicolas Jeandin, Professeur honoraire de l'Université de Genève, avocat, Genève

Yves Nicole, Docteur en droit, avocat spécialiste FSA en droit de l'immobilier et de la construction, Yverdon-les-Bains

Maryse Pradervand-Kernen, Professeure ordinaire à l'Université de Fribourg

David Regamey, Avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

Public concerné

Cette journée s'adresse à l'ensemble des juristes intéressés par le droit des successions, en particulier aux notaires, aux avocat-e-s, aux juges et aux juristes appelés à donner des conseils en matière successorale. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocat-e-s spécialistes FSA en droit des successions.

Une attestation de participation sera remise **sur demande** après la journée.

Programme

Jeudi 21 janvier 2027

Dès 09.00	Accueil avec café et petits pains
09.30-09.35	Ouverture de la journée M. Pradervand-Kernen
09.40-10.10	Interprétation des dispositions pour cause de mort M. Pradervand-Kernen
10.15-10.45	Bail et succession F. Bohnet
10.50-11.20	Pause-café, petits pains
11.25-11.55	Planification successorale et LDFR Y. Nicole
12.00-12.30	Succession et LP N. Jeandin
12.35-13.40	Repas (buffet)
13.45-14.15	Fiscalité et succession – Dénonciation spontanée des héritiers F. Gnädinger
14.20-14.50	Mesures de sûreté A. Eigenmann
14.55-15.25	Revue de jurisprudence D. Regamey
15.30	Clôture de la journée M. Pradervand-Kernen
* 15.40	Départ des bus pour la gare

* Remarque

Afin de vous faciliter le trajet, nous organisons des bus (course spéciale) qui vous attendront à la gare routière de Fribourg, départ à 9h10. A la fin de la journée, les bus repartiront de Pérolles 2 en direction de la gare. Les possibilités de parquer à Pérolles sont limitées à 2h.

Date et lieu

Jeudi 21 janvier 2027

Université de Fribourg, site de Pérolles 2, Auditoire Joseph Deiss

Frais d'inscription

CHF 400.- y. c. les pauses et le lunch de midi ou un accès par visioconférence, ainsi que l'ouvrage contenant les rapports des conférenciers

CHF 200.- pour les avocat·e·s stagiaires et les notaires stagiaires sur présentation d'une pièce justificative

Délai d'inscription

21 décembre 2026

Inscription en ligne > www.unifr.ch/formcont

Questions

Les questions aux conférenciers peuvent être adressées avant le 19 octobre 2026 à notaire@etude-mooser.ch.

Conditions d'annulation

Les désinscriptions se font par écrit. Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent:

- Gratuit jusqu'au 21 décembre 2026
- Du 22 décembre 2026 au 4 janvier 2027, la moitié des frais de participation est due
- Dès le 5 janvier 2027, la totalité des frais d'inscription est due

Inscriptions et organisation

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél : +41 (0)26 300 73 58

E-mail : formcont@unifr.ch

www.unifr.ch/formcont